

Séance du Conseil Municipal en date du 23 février 2024

Nombre de conseillers

- En exercice	15
- Présents	10
- Votants	11
- Absent(s) excusé(s)	4
- Absent(s)	1
- Exclus	
- Pouvoir	1
DATE CONVOCATION	15/02/2024

De la commune de : **ESTIVAREILLES**
Séance du : **23 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CARRIER Charlotte		X		FRERY Eglantine	X		
BARTHELEMY Pierre	X			CLAVERO Daniel	X			GHILAS Sofiane	X		
BEYSSAC Jean-Marc	X			COURTINEL Kévin	X			KURNIK Henriette	X		
BLANC Claudius	X			DUBILLOT Mattéo		X		MEREO Bruno	X		
CARRIER Alexis		X		FAYET Bélanda			X	TROUSSIEUX Elodie		X	

* **Secrétaire séance** : Eglantine FRERY **Secrétaire auxiliaire** : GRANJON Liliane

* **Pouvoir(s)** : Alexis CARRIER à Eglantine FRERY.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Motion de soutien au point numérique de l'AFR
- Tarifs du musée et partenariat avec le Quai des Arts
- Vente de biens de section lieudit l'Ecloze
- Instauration de la prime inflation
- Election d'un correspondant délégué aux armées
- Temps scolaire école communale
- Questions diverses
- Renseignements divers

Le procès-verbal du dernier conseil a été approuvé avec 10 voix pour et 1 abstention.

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une délibération doit être ajoutée concernant la semaine de 4 jours à l'école.

DEL N°01- 23/02/2024 Motion de soutien au point numérique de l'AFR

M. Le Maire explique à l'assemblée que la convention qui lie les communes d'Estivareilles, Apinac, Usson en Forez, Chambles et Saint Georges Haute Ville à l'association Familles Rurales arrive à échéance. Il informe l'assemblée qu'il convient de renouveler cette convention pour un an. Au vu de ses résultats comptables satisfaisants, l'association ne demande pas de versement de subvention pour cette année, toutefois une somme leur sera allouée en cas de difficulté financière et sera inscrite au budget.

Ceci étant exposé le Conseil Municipal s'engage à inscrire cette somme au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEL N°02- 23/02/2024 Tarifs du musée et partenariat avec le Quai des Arts

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la délibération DE_06_2024 concernant la projection du film « 39-45 – elles n'ont rien oublié », les structures partenaires proposent de réaliser une opération commune avec tarif réduit.

Le Musée d'histoire s'engage, sur présentation du ticket de Cinéma de la séance de 7 avril à 20h00 à réaliser un tarif réduit en vigueur, durant 15 jours (soit du lundi 8 avril au dimanche 21 avril 2024 inclus).

Tarif du Musée d'histoire : Tarif adulte 4 € - Tarif réduit : 3,50 €

Tarif enfant (6-12 ans) 2,50 € - Gratuit

Le Cinéma « Le Quai des Arts » s'engage sur présentation du ticket du Musée d'histoire (datant de 15 jours avant la projection du film, soit du dimanche 24 mars au 7 avril 2024 inclus, à réaliser un tarif réduit en vigueur pour la séance du 7 avril 2024 à 20h00 sur présentation du ticket du Musée.

Tarif du Cinéma « Quai des Arts » : Tarif adulte : 6,50 € - Tarif réduit : 4 €

Ceci étant exposé le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les tarifs réduits proposés entre le Musée d'histoire d'Estivareilles et le cinéma Quai des Arts à Usson en Forez.

DEL N°03- 23/02/2024 Vente de biens de section lieudit l'Ecloze

M. Le Maire explique à l'assemblée la demande par courrier de M. DI MANNO Roger concernant l'acquisition de deux parcelles C 467 et C 964 lieudit l'Ecloze d'une superficie totale de 1725 m2 appartenant à la section de l'Ecloze.

M. Le Maire propose d'aller voir sur place le lundi 4 mars à 14h00 et de revenir auprès de M. DI MANNO.

DEL N°04- 23/02/2024 Instauration de la prime inflation

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place la prime inflation votée par l'état concernant les agents communaux.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'allouer la prime inflation avec 10 voix pour et une abstention.

DEL N°05- 23/02/2024 Election d'un correspondant délégué aux armées

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un nouveau délégué aux armées. La candidature de Monsieur Daniel CLAVERO est proposée.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Daniel CLAVERO comme nouveau délégué aux armées.

DEL N°06- 23/02/2024 ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

M. Le Maire explique au Conseil Municipal de la demande du Gouvernement faites aux maires sur la reconduction consensuelle obligatoire du temps scolaire pour la rentrée 2024. Elle rappelle que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

L'organisation du temps scolaire de l'école d'Estivareilles est actuellement répartie sur 4 jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien de la semaine en 4 jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le SNU, ils seront présents le mercredi 28 février à 16h00, seront présents Eglantine, Daniel, Sofiane, Jean Marc.

Conseil Municipal du 23 février 2024

Relamping du musée, 2 devis sont proposés

- SBO ELEC 12433.80€
- THEO CHAU ELEC 12 108.46€

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir à M. Le Maire pour choisir un devis mais décide d'attendre le montant de la subvention pour commencer les travaux.

Pour le toit du local technique une commission bâtiments est fixée le vendredi 8 mars à 18h00.

Participation mairie pour voyage scolaire au collège St Joseph (inchangé 25€ par élève).

Le Maire explique les indemnités de fonction brutes mensuelles de maire et des adjoints.

Eglantine explique le portage des repas par l'ADMR suite à la réunion de cette semaine.

Solange explique la venue avec Léa AFFONSO de la DDT concernant la mise en eau du lavoir. Il est demandé de mettre une pompe électrique pour alimenter le lavoir.

M. Le Maire explique la venue de Nathalie AUBERTIN de LFA concernant la compétence eau. Suite à cette entrevue la convention ne sera pas signée et LFA doit revenir vers la commune pour la suite à donner.

M. Le Maire explique pour la vente du camping qu'une personne doit se présenter pour un projet de Fablab.

Réunion de secteur pour le PLUI le lundi 18 mars à 19h00 à Luriecq.

Commémoration mardi 19 mars à 11h00. L'école a été conviée à cette cérémonie.

Caméléon demande pour un concert le 23 avril.

Festival Baroque le 21 septembre.

Location de la salle ERA par les JA à 200€.

L'architecte doit revenir le mardi 5 mars concernant le projet bibliothèque.

Solange signale des chiens qui divaguent à l'Estipark.

Arbres de bien de section du bourg à voir avec Mr Croze.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h10

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,

Eglantine FRERY

